



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
23 octobre 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 9 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Bhattarai (Népal)

Sommaire

Point 138 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 147 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 133 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17463X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 138 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite)

(A/70/11 et A/70/69; A/C.5/70/L.2)

Point 147 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite) (A/70/331)

Projet de résolution A/C.5/70/L.2 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte

1. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.2 est adopté.*
2. **M. Salih** (Iraq) dit que la méthode actuelle d'établissement du barème des quotes-parts tient compte de l'évolution de la situation économique des États Membres. Des éléments fondamentaux tels que la période de base, le revenu national brut, le taux de conversion, le dégrèvement en faveur des pays à faible revenu par habitant, le coefficient d'abattement, le plancher, le plafond pour les pays les moins avancés et l'ajustement en fonction de la charge de la dette ne sont pas négociables. Sa délégation a réaffirmé l'importance du principe de la capacité de payer pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies et rejette tous changements visant à accroître les contributions des pays en développement. Les conditions économiques en Iraq ont été aggravées par la guerre contre le terrorisme et ses conséquences économiques, sociales et humanitaires, qui ont entraîné de lourdes dépenses afférentes à l'aide et aux soins de santé dispensés aux personnes déplacées, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées. Sa délégation, en conséquence, rejette catégoriquement l'augmentation de 89,7 % des contributions de l'Iraq dans le rapport du Comité des contributions (A/70/11). L'information utilisée pour calculer le barème des contributions doit être exacte et actualisée pour chaque pays.
3. **M. Ko Jae Sin** (République de Corée) dit que la méthode de calcul du barème des quotes-parts a entraîné de nombreux changements dans les contributions des États Membres, qui reflètent l'évolution du paysage économique mondial. Étant donné que de nombreux États ont renforcé leur discipline budgétaire, l'ONU doit répartir la charge que représentent ses activités de façon plus équitable et

plus durable. La méthode de calcul actuelle peut être améliorée en matière d'équité, de durabilité et de simplicité et eu égard au principe de la capacité de payer. Alors que la correction des barèmes établis sur la base du revenu intérieur brut des États Membres au moyen de l'ajustement en fonction de la charge de la dette, du dégrèvement en faveur des pays à faible revenu par habitant et des plafonds vise à refléter la situation économique des États, elle peut, si elle devient excessive, se traduire par des barèmes qui faussent leur capacité effective de payer.

4. Le Comité des contributions fait observer dans son rapport (A/70/11) que l'utilisation des données disponibles relatives au flux de la dette et à la dette publique plutôt que d'hypothèses théoriques peut améliorer l'exactitude de l'ajustement de la charge de la dette. Sa délégation considère que cela rendrait compte de la capacité de payer de façon plus exacte et plus équitable.
5. Il convient dans les discussions de prêter dûment attention à l'augmentation des points redistribués en faveur des pays à faible revenu par habitant et à la révision de ces ajustements en utilisant la moyenne mondiale du RNB par habitant corrigé de la dette ou un seuil corrigé de l'inflation.
6. La délégation de l'orateur approuve la recommandation du Comité des contributions concernant les dérogations à l'application de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies et encourage les États Membres concernés à payer leurs contributions statutaires.
7. **M. Al-Musafiri** (Émirats arabes unis) dit que le rôle de l'ONU dans le règlement pacifique des conflits ne se limite pas aux opérations de maintien de la paix. Il comprend également la préparation du terrain en vue d'un dialogue entre les parties au conflit et l'établissement d'un processus politique visant à garantir la paix et la stabilité. Les principes généraux régissant le financement des opérations de maintien de la paix, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/235, devraient constituer le fondement de toute discussion sur le barème des contributions. Les membres permanents du Conseil de sécurité doivent assumer leurs responsabilités relatives aux opérations de maintien de la paix.
8. S'agissant des réductions accordées concernant les contributions au financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'issue

desquelles certains pays se sont retrouvés classés dans la catégorie B, sa délégation demande que l'on se conforme à la déclaration ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine du 28 septembre 2012, dans laquelle il est énoncé qu'aucun État Membre du Groupe qui n'est pas un membre permanent du Conseil de sécurité ne devrait être classé dans une catégorie supérieure à la catégorie C.

9. **M. Greiver** (Président du Comité des contributions) dit que les commentaires des membres de la Cinquième Commission seront communiqués au Comité des contributions, dont le rapport (A/70/11) contient des réponses à toutes les questions posées. Le Comité des contributions a disposé de plus d'information que jamais en 2015 et il s'est attaché avant tout à faire une synthèse de cette information en tenant compte des intérêts de tous les États Membres et non de produire des estimations comme les années précédentes. Les membres du Comité des contributions seront disponibles pour discuter le prochain projet de résolution sur les barèmes des contributions lors des consultations de la Cinquième Commission.

Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes (A/68/74, A/68/74/Corr.1, A/70/16, A/70/72 et A/70/80)

10. **Le Président**, en l'absence du Président du Comité du programme et de la coordination (CPC), appelle l'attention sur le rapport du CPC (A/70/16), le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/70/72), le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et les propositions visant à améliorer la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats (A/70/80) et le rapport du Secrétaire général sur le projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (A/68/74 et A/68/74/Corr.1).

11. **M^{me} Lingenfelder** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance aux travaux du CPC, principal organe subsidiaire de l'Assemblée

générale et du Conseil économique et social chargé de contribuer à la concrétisation des mandats prescrits par des organes intergouvernementaux en programmes de travail réalisables. Le CPC offre des orientations au Secrétariat en précisant les mandats confiés par les organes délibérants et conçoit des procédures d'évaluation en vue d'améliorer la conception des programmes et d'éviter les doubles emplois. Le Groupe souscrit sans réserve aux recommandations et aux conclusions figurant dans le rapport du CPC sur les travaux de sa cinquante-cinquième session.

12. Les modifications approuvées par le CPC du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (A/70/16) découlent de mandats précis et sont directement liées à des résolutions de l'Assemblée générale. Le Groupe accueille avec satisfaction la présentation par le Secrétariat, à la demande de membres du CPC, d'une vue d'ensemble de tous les changements effectués, y compris des données historiques sur les révisions antérieures et des précisions sur l'introduction de nouveaux concepts et les raisons d'autres changements. Le Groupe note la décision du CPC de reporter à sa cinquante-septième session l'examen des modifications qu'il est proposé d'apporter à l'article VII et à l'annexe du Règlement et des règles. Ces révisions devraient tenir compte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Le Groupe reconnaît qu'il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le Règlement et les règles et réaffirme que le rôle du CPC est de vérifier que les programmes d'activité sont mis en œuvre conformément aux textes adoptés par les organes législatifs et que le Règlement et les règles sont appliqués.

13. S'agissant des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/80), le Groupe appuie les recommandations selon lesquelles le Secrétaire général devrait améliorer la formulation des objectifs de l'Organisation, des réalisations escomptées du Secrétariat et des indicateurs de succès de manière à permettre une meilleure évaluation des résultats. Le personnel devrait être formé de sorte qu'il acquiert la maîtrise des concepts et techniques, y compris la formulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès.

14. En améliorant la budgétisation axée sur les résultats (A/70/16), le Secrétaire général doit veiller à ce que les résultats escomptés, les indicateurs de succès et les objectifs soient définis, en gardant à l'esprit le lien direct entre apports et produits. Les apports devraient être à la hauteur des besoins des programmes, en tenant compte du caractère international de l'ONU, de sa Charte et des textes adoptés par les organes législatifs et du fait que les résultats dans les activités politiques complexes et de longue durée sont difficile à atteindre en respectant un calendrier précis. Les objectifs de l'Organisation peuvent ne pas être atteints dans le cadre d'un seul cycle biennal. L'Assemblée générale a approuvé ces principes dans sa résolution 55/231.

15. S'agissant des conclusions et recommandations du CPC sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/70/72), la solidité de la fonction d'évaluation demeure un élément critique pour jauger la performance de l'Organisation, renforcer l'esprit de responsabilité et mettre à profit les données d'expérience et elle permet aux États Membres de suivre les résultats des programmes de manière systématique. Étant donné que des obstacles majeurs au renforcement de l'évaluation subsistent, le Secrétariat doit affecter des ressources appropriées à cette fonction et développer une culture d'évaluation plus vigoureuse en renforçant l'appui de la haute direction et l'adhésion de tous les fonctionnaires. Les contrats de mission avec les hauts fonctionnaires devraient présenter des objectifs de programme et des mesures de résultat adéquats afin que les mandats soient exécutés conformément aux règlements et règles appropriés, et que la fonction d'évaluation soit dûment considérée dans l'appréciation du comportement professionnel des hauts fonctionnaires.

16. Le Groupe note les évaluations devant être conduites par le CPC à sa cinquante-septième session et regrette qu'aucun accord n'ait été conclu sur la présentation à la Cinquième Commission des évaluations du maintien de la paix prévues par le Bureau des services de contrôle interne entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016, devant porter sur la constitution des forces, le maintien de la paix raffermi et les transferts dans les missions de maintien de la paix.

17. S'agissant du rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (A/70/16), le Groupe accueille avec satisfaction les activités du Conseil visant à promouvoir la coordination et la cohérence des politiques dans des domaines comme le développement économique et social, la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et le changement climatique, améliorer l'impact des activités opérationnelles du système des Nations Unies et appuyer les équipes de pays. Il encourage le Conseil à renforcer la collaboration en matière de passation de marchés, notamment en ouvrant davantage de possibilités de participation aux prestataires issus de pays en développement et à promouvoir l'utilisation stratégique des accords à long terme.

18. Le Groupe se félicite de ce que le CPC ait conscience du lien intrinsèque existant entre l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable, et de l'importance de la mobilisation de ressources à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Conseil jouera un rôle essentiel pour garantir un appui coordonné à l'échelle du système en faveur du Programme et le rapport qu'il présentera à la cinquante-sixième session du CPC devrait contenir des informations sur les moyens de renforcer ce rôle de manière à assurer la coordination des nombreuses activités des Nations touchant la programmation, la gestion et les opérations de ce programme de développement mondial.

19. S'agissant de l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Groupe se joint au CPC pour féliciter le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Il fait sienne la recommandation selon laquelle l'Assemblée générale devrait prier les organismes des Nations Unies de continuer à œuvrer en coordination étroite avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, en sa qualité d'organe technique de l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres groupes de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD, pour appuyer le Plan stratégique pour 2014-2017 de la Commission et le plan de mise en œuvre décennal de l'Agenda 2063.

20. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que le CPC, seul organe intergouvernemental des

Nations Unies ayant pour mandat d'examiner l'ensemble du programme de travail du Secrétaire général, est dans une position unique pour demander des comptes au Secrétariat, établir quels programmes sont obsolètes ou inefficace et recommander leur réduction ou leur annulation. Selon le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 [A/67/5 (Vol. I)], toutefois, le CPC ne prend guère en considération l'information sur la performance au niveau des résultats, qui pourrait contribuer à la budgétisation axée sur les résultats. Souvent, les recommandations du CPC ne comprennent pas une analyse critique des programmes, ses délibérations font double emploi avec des discussions menées dans d'autres instances et ses décisions n'améliorent pas le cadre stratégique de l'Organisation, si bien que celle-ci n'est pas en mesure de savoir si elle utilise ses ressources de façon efficace par rapport au coût.

21. Le rapport du CPC sur sa cinquante-cinquième session (A/70/16), toutefois, témoigne d'un engagement renouvelé en faveur de la responsabilité et de l'utilisation efficace des ressources. Sa délégation salue le CPC pour la première révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation depuis 2001 et accueille avec satisfaction la recommandation sur la budgétisation axée sur les résultats, qui a souligné la nécessité d'avoir des cadres logiques améliorés qui fassent apparaître clairement l'impact des programmes. La réalisation de progrès, toutefois, passe par l'application durable de telles recommandations.

22. **M. Onuma** (Japon) dit que son pays est conscient du rôle important que le CPC joue dans l'examen du projet de budget ordinaire et estime que le renforcement de son rôle et de ses fonctions rendra le processus budgétaire plus efficace. Le CPC peut notamment recenser les secteurs de chevauchement et les doubles emplois dans le système.

23. Comme les années précédentes, le chevauchement entre les sessions du CPC et la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission a posé des difficultés aussi bien aux États Membres qu'au Secrétariat, qui devraient s'employer à éviter ou au moins à minimiser tout éventuel chevauchement à l'avenir.

Point 133 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/70/202)

24. **M^{me} de la Roche** (Directrice chargée du Bureau des Nations Unies pour les partenariats), présentant le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/70/202), dit que le Bureau supervise le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), le Fonds des Nations Unies pour la démocratie et les Services consultatifs et de promotion des partenariats.

25. Le FNUPI assure la liaison entre la Fondation pour les Nations Unies et le système des Nations Unies. En vertu du nouvel accord revu et redéfini régissant les relations entre l'ONU et la Fondation qui a été signé en octobre 2014, le partenariat a été renouvelé pour 10 ans. Les deux organes ont entrepris de se consulter et de coordonner leurs activités étroitement et le Comité mixte de coordination a été créé en vue d'améliorer la communication.

26. À la fin de 2014, le montant cumulé des subventions octroyées par la Fondation par l'intermédiaire du FNUPI à des projets mis en œuvre par le système des Nations Unies s'élevait à 1,36 milliard de dollars, dont 450 millions de dollars issus des fonds versés par Turner et 910 millions de dollars provenant de cofinancements d'autres partenaires. La Fondation a apporté un appui à des initiatives sanitaires au niveau mondial, concernant en particulier des campagnes de lutte contre la poliomyélite, la rougeole, la rubéole et le paludisme; à l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier en matière de droits procréatifs et d'autonomisation économique; et à des initiatives dans les domaines des énergies durables et du changement climatique. Au total, 563 projets ont été mis en œuvre par 43 entités des Nations Unies dans 124 pays.

27. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a commencé son huitième cycle de financement de projets en 2014. Au total, 49 projets ont été financés pour un coût total approchant les 10 millions de dollars. La grande majorité des fonds sont allés à des organisations de la société civile dans des pays se trouvant dans des phases de transition vers la démocratie ou de consolidation de la démocratie. Le Fonds a lancé son neuvième cycle de financement de projets en novembre 2014 et à la date limite du

31 décembre 2014 il avait reçu 2 331 demandes de financement. À cette date, le Fonds avait appuyé près de 600 projets dans plus de 120 pays depuis sa création.

La séance est levée à 10 h 50.